

# PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

\*\*\*\*

SÉANCE DU 19 AVRIL 2023  
À 09 H 00

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf avril à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Eau Moret Seine et Loing, légalement convoqué, à la Salle du Conseil de la Mairie de Moret-Loing-et-Orvanne, 26 rue Grande - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

### Compétence Production :

La Genevraye  
Moret-Loing-et-Orvanne  
Saint-Mammès

M. OTLINGHAUS Pascal  
M. JOCHMANS Hervé  
M. PERRIN Jack

### Compétence Distribution :

Montigny sur Loing (Cf. article L5211-8 du CGCT)  
Moret-Loing-et-Orvanne

M. CORBEL Jean-Yves  
M. ZAKEOSSIAN Dikran  
M. ATLAN en tant que délégué  
suppléant de Mme TANGUY Gaël  
M. LE BLOAS Roger

Saint-Mammès

## ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

### Compétence Production :

Montigny sur Loing (Cf. article L5211-8 du CGCT)  
Moret-Loing-et-Orvanne

Mme MONCHECOURT Sylvie  
M. SEPTIERS Patrick

### Compétence Distribution :

La Genevraye

M. REFAUVELET Gérard

## Assistaient également à la réunion :

Agents de la collectivité territoriale :

Mme CLERVIL  
Mme DELAUNE  
M. GONÇALVES  
Mme DE SEQUEIROS

---

Monsieur CORBEL est désigné Secrétaire de séance.

## Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 décembre 2022

En premier lieu, le Président appelle les éventuelles observations à la rédaction du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2022 qui a été envoyé le 6 mars 2023 à l'ensemble des élus en place en décembre 2022. Aucune remarque ni aucune observation des délégués n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres concernés présents.

<b>Quorum</b>		Pour	5
En exercice	10	Contre	-
Présents	5	Abstention	2
Votants	5	<b>Total</b>	5

## ORDRE DU JOUR

### ☞ Intervention du Président :

Le choix des dates pour ce comité et celui à venir a été pris en tenant compte des délais restreints pour l'approbation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et du vote du budget avec l'installation des nouveaux délégués, conformément aux nouveaux statuts du SIDEAU.

La Préfecture a accordé au SIDEAU un délai supplémentaire de 15 jours pour approuver le DOB et voter le budget.

L'ensemble des communes a désigné leurs nouveaux délégués entre le 4 et le 12 avril 2023.

Les séances du 19 et 21 se tiennent en mairie de Moret-Loing-et-Orvanne dans le doute de la capacité de la salle du siège à pouvoir recevoir les élus du SIDEAU.

## INFORMATION

Sans objet

## 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Point 1 Installation de nouveau Délégués Syndicaux

Le Président informe que l'Arrêté Préfectoral portant adhésion de Veneux-les-Sablons a été reçu au SIDEAU en date du 6 mars 2023.

Le Président expose que celui-ci a été transmis aux communes membres par ampliation par la Préfecture de Seine et Marne le 3 mars 2023.

L'article 7 des statuts du SIDEAU précise la composition du Comité Syndical.

Le SIDEAU a adressé par mail du 29 mars 2023 aux communes membres une délibération type et rappelé la nécessité de nommer les délégués par compétence comme suit :

Compétence transférée	Nombre d'abonnés du membre	Nombre de délégués
Compétence distribution	Jusqu'à 2 000 abonnés	1
	Au-delà de 2 000 abonnés	2
Compétence production	Jusqu'à 2 000 abonnés	1
	Au-delà de 2 000 abonnés	2

Deux (2) délégués suppléants peuvent être appelés à siéger au Comité Syndical avec voix délibérative, en cas d'empêchement d'un quelconque des délégués titulaires.

L'article L5212-7 du CGCT précise également que toute commune déléguée créée en application de l'article L2113-10 du même code est représentée au sein du comité syndical, avec voix consultative, par le maire délégué, ou le cas échéant, par un représentant qu'il désigne au sein du conseil de la commune déléguée.

Le Président précise que lors de leur Conseil Municipal, les communes membres ont désigné pour :

- ◆ La Genevraye en date du 4 avril 2023 : M. OTLINGHAUS Pascal à la production et M. REFAUVELET Gérard à la distribution,
- ◆ Moret-Loing-et-Orvanne en date du 12 avril 2023 : M. JOCHMAN Hervé et M SEPTIERS Patrick à la production – M. ZAKEOSSIAN Dikran et Mme TANGUY Gaël à la distribution,
- ◆ Saint-Mammès en date du 6 avril 2023 : M. PERRIN Jack à la production et M. LE BLOAS Roger à la distribution,

La commune de Montigny-sur-Loing n'ayant pas désigné de délégué lors du dernier Conseil Municipal du 29 mars 2023 la convocation a été envoyée à Madame Le Maire conformément à l'article L5211-8 du CGCT qui stipule qu'à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire.

**☞ Intervention de Monsieur JOCHMANS :**

Je tiens à remercier les délégués pour avoir permis l'adhésion de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons au SIDEAU.

Sur proposition du Président,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**INSTALLE** les délégués, les suppléants et les représentants de la commune nouvelle dans leurs fonctions conformément à la présentation ci-après :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS DU SIDEAU AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES			
	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Production	Distribution		
LA GENEVRAYE	OTLINGHAUS Pascal	REFAUVELET Gérard	DURASSIER Marie-Noëlle	HENRY Christine
MONTIGNY SUR LOING	En absence de désignation de délégués pour la commune		/	/
	MONCHECOURT Sylvie (Le Maire)	CORBEL Jean-Yves (adjoint au Maire)		
MORET-LOING- ET-ORVANNE	JOCHMANS Hervé SEPTIERS Patrick	ZAKEOSSIAN Dikran TANGUY Gaël	THEOT Olivier	ATLAN Marc
SAINT-MAMMÈS	PERRIN Jack	LE BLOAS Roger	PIAT Marilyne	SURIER Chantal
<b>COMMUNES DÉLÉGUÉES</b>	<b>REPRÉSENTANTS DE MORET-LOING-ET-ORVANNE AVEC VOIX CONSULTATIVES</b>			
<b>ECUELLES</b>	<b>GRAU Anne</b>			
<b>EPISY</b>	<b>GAUDIN Katell</b>			
<b>MONTARLOT</b>	<b>ARRIAT-BOISSERAND Catherine</b>			
<b>MORET SUR LOING</b>	<b>GRUET Brice</b>			
<b>VEUEUX LES SABLONS</b>	<b>EPIKMEN Valérie</b>			

Quorum		Pour	7
En exercice	10	Contre	-
Présents	7	Abstention	-
Votants	7	<b>Total</b>	7

## Point 2 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

Le Président expose que conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises par délégation.

Le Président informe que les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier comité :

- ◆ N° 2023.03.01 du 14 mars 2023 :  
Convention de prise en charge financière entre le SIDEAU et Moret-Loing-et-Orvanne relative aux tests Amiante/HAP sur enrobés ;
- ◆ N° 2023.03.02 du 14 mars 2023 :  
Convention de prise en charge financière entre le SIDEAU et Montigny sur Loing relative aux tests Amiante/HAP sur enrobés.

## Point 3 Commande publique : adaptation des seuils

Le Président informe que lors du Comité Syndical du 22 mars 2022 une information a été donnée sur la délibération relative à la commande publique, pour laquelle deux (2) erreurs matérielles suivantes ont été identifiées :

- ◆ la délibération mentionnait le SIDASS et non le SIDEAU,
- ◆ le SIDEAU étant une Entité Adjudicatrice et non Pouvoir Adjudicateur, les seuils sont différents uniquement pour les marchés de services.

Sur proposition du Président,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les corrections apportées à la délibération relative au relèvement des seuils pour les modalités de passation et de publicité des contrats de la commande publique ainsi que leurs avenants.

<b>Quorum</b>		Pour	7
En exercice	10	Contre	-
Présents	7	Abstention	-
Votants	7	<b>Total</b>	7

## 2 – TECHNIQUE

### Point 4 Branchements plomb : restitution du programme de renouvellement 2022 et présentation du programme 2023

Le Président rappelle que dans le cadre de sa délégation de service public, VÉOLIA Eau est chargé du renouvellement de **1 400 branchements** en plomb sur l'ensemble du territoire du SIDEAU pour la durée du contrat de 10 ans qui prend **fin au 31/12/2025**.

Le Président informe que les quantités de renouvellements réalisées depuis son entrée en vigueur sont les suivantes :

	Moret-Loing-et-Orvanne				Montigny sur Loing	Saint-Mammès	TOTAL par année
	Ecuelles	Episy	Montarlot	Moret-sur-Loing			
2016	76		0	45	10	38	169
2017	0		2	1	53	1	57
2018	38		32	71	80	73	294
2019	26			80	93	0	199
2020	0			0	55	45	100
2021	45			35	35	42	157
2022	1			160	44	51	255
<b>Total par commune</b>			<b>612</b>		<b>326</b>	<b>199</b>	<b>1 137</b>

Le Président précise que le **programme 2022** est en cours d'achèvement, ainsi que le **programme 2023**, validé par l'ensemble des Communes membres sur proposition du Syndicat.

#### Point 5 Opérations réalisées par commune en 2022 – Information

Le Président expose que le SIDEAU réalise tous les ans des études et travaux sur les ouvrages de production et d'alimentation en eau potable des communes adhérentes au Syndicat.

Ces opérations correspondent principalement à l'investissement et à l'exploitation :

- ◆ répondant aux obligations réglementaires,
- ◆ nécessaires au bon fonctionnement des ouvrages.

Le Président informe que les montants des opérations qui ont été réalisées pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- ◆ en investissement 547 134,17 € HT,
- ◆ en exploitation 31 916,64 € HT.

L'état par commune du réalisé dans l'année présenté ci-après, n'est toutefois pas rattaché à l'exercice comptable :

INVESTISSEMENT		
COMMUNES	Montant HT	Montant TTC
LA GENEVRAYE	0,00 €	0,00 €
MONTIGNY SUR LOING	75 209,50 €	90 251,40 €
MORET-LOING-ET-ORVANNE	235 165,83 €	282 199,00 €
SAINT-MAMMÈS	236 758,84 €	284 110,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>547 134,17 €</b>	<b>656 561,01 €</b>

EXPLOITATION		
COMMUNES	Montant HT	Montant TTC
LA GENEVRAYE	1 692,48 €	2 030,97 €
MONTIGNY SUR LOING	6 894,92 €	8 273,90 €
MORET-LOING-ET-ORVANNE	16 818,98 €	20 182,78 €
SAINT-MAMMÈS	6 510,26 €	7 812,32 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 916,64 €</b>	<b>38 299,97 €</b>

☞ **Question de Monsieur LE BLOAS :**

Au sujet du forage F4 est-il possible d'avoir des réponses sur les délais pour la remise en état et notamment par rapport au manganèse qui se retrouve en cette période dans l'eau potable.

☞ **Réponse du Président :**

La présence de Manganèse dans l'eau est due à la remise en service du Forage F2 et non au Forage F4, cette mise en service a été décidée le temps de la réhabilitation du Forage F4.

Le syndicat a commandé des analyses auprès du Délégitaire pour le suivi de la valeur du Manganèse du Forage F2 et du Fer également présent dans l'eau du Forage F4.

L'Agence Régionale de Santé est informée des valeurs et confirme au syndicat que celles-ci restent conformes aux valeurs de potabilité.

☞ **Question de Monsieur LE BLOAS :**

Est-ce que l'arrivée de la commune déléguée de Veneux-Les Sablons dans le syndicat peut faire bénéficier de connexion pour pallier aux soucis actuels sur les forages ?

☞ **Réponse du Président :**

Le syndicat doit mettre en place les études d'interconnexion sur le territoire et dans un premier temps celle de Veneux – Moret/Saint-Mammès puis Ecuelles – Moret/Saint-Mammès.

### 3 – FINANCES

#### Point 6 Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le Président expose que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 est établi conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et donne lieu à un débat au Comité Syndical.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 définit les modalités du Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Président commente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022.

Le Président informe que, suivant délibération du 13 décembre 2022, le Comité Syndical maintient la rémunération du SIDEAU, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour les communes de La Genevraye / Montigny sur Loing / Moret-Loing-et-Orvanne (*communes déléguées d'Ecuelles, Episy, Montarlot, Moret sur Loing*) / Saint-Mammès.

Suivant l'Arrêté Préfectoral n° 2023/DRCL/BLI/5 du 3 mars 2023 portant sur la modification des statuts du SIDEAU, le périmètre d'intervention du SIDEAU est étendu, au 3 mars 2023, à la commune déléguée de Veneux-les Sablons. Hors reprise des résultats de l'exercice 2022, le DOB tient compte de l'adhésion du budget eau Veneux-les Sablons.

Le Président souligne que la redevance Eau n'a pas été augmentée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- ◆ Part fixe annuelle à 15,1500 € HT soit 7,5750 € HT par semestre,
- ◆ Part variable à 0,7817 € HT par mètre cube d'eau consommé.

Pour Veneux-Les Sablons la part variable est à 0,7817 € par mètre cube d'eau consommé.

Le Président précise que les principales opérations du Syndicat concerneront :

- ◆ Unité Technique de Fonctionnement 4 – Moret sur Loing / Saint-Mammès
  - ✓ DUP ROUSSIGY – Travaux suite à l'enquête publique des périmètres de protection des captages,
  - ✓ Réhabilitation du Forage 4 – travaux réalisés fin 2022, paiement en 2023,
- ◆ Unité Technique de Fonctionnement 2 – Montigny sur Loing
  - ✓ Site « Chardonnières » : Mise en conformité du site,
  - ✓ Bassin d'Aire d'Alimentation des Captages : Etudes liées à l'opération UTP.
- ◆ Pour l'ensemble du territoire :
  - ✓ Prévision de renouvellement de 150 ml de canalisation dans le cadre de l'amélioration du rendement de réseau,
    - Saint-Mammès : rue Lazare Hoche
  - ✓ Mise en sécurité des installations « accès à l'eau » :
    - Ecuelles : mise en conformité réservoirs – clôture.

#### ☞ Intervention du Président :

La commune déléguée de Veneux-Les Sablons en intégrant le SIDEAU va bénéficier au fur et à mesure d'un service équivalent aux communes historiques adhérentes, notamment sur l'expertise technique, administrative, financière et la programmation de travaux, il convient alors pour ce faire de rapprocher progressivement le niveau de redevance eau de Veneux à l'actuel du SIDEAU afin de faire converger la tarification en tenant compte de la part du délégataire qui est différente sur les deux contrats de Délégation de Service Public (DSP).

#### ☞ Question de Monsieur OTLINGHAUS :

Est-ce que la consommation d'eau a tendance à baisser au vu du contexte actuel et des états de sécheresse au niveau national et la tarification de l'eau peut-elle être étudiée par rapport à cela ?

#### ☞ Réponse du Président :

Globalement les consommations d'eau baissent et l'étude sur la tarification de l'eau pourra être portée au moment de l'étude du nouveau choix du mode de gestion de la Délégation de Service Public car la tarification s'étudie de manière globale (part syndicale et part délégataire).

Sur proposition du Président,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ◆ **APPROUVE** les orientations budgétaires pour l'année 2023,
- ◆ **PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires.

<b>Quorum</b>		Pour	7
En exercice	10	Contre	-
Présents	7	Abstention	-
Votants	7	<b>Total</b>	7

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant formulée, la séance est levée.

Fin de la réunion à 10 h 32.

Le Président,  
Dikran ZAKEOSSIAN



Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Yves CORBEL